

dans une perspective de développement durable

4.5.3.13 Spartan (tribénuron-méthyle)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 12-06-2020

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 2
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹: 8
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)²: 11
- Mauvaises herbes :
 - Pour supprimer le cornouiller du Canada (quatre-temps);
 - o Pour supprimer la lysimaque thyrsiflore, l'aulne rugueux, le rosier sauvage et la fougère d'aigle.
- Moment d'application :
 - Quatre-temps:
 - ✓ Dans la végétation :
 - Lorsque la majorité des feuilles du quatre-temps sont dépliées et forment un angle de 45°, mais pas plus tard qu'au stade des premières fleurs blanches visibles sur les quatre-temps;
 - Ne pas appliquer lorsque le bleuetier dépasse 2 cm;
 - L'application d'un engrais après l'application peut se révéler avantageuse.
 - ✓ Dans la récolte :
 - Appliquer 1 à 4 semaines après la récolte.
 - Lysimaque thyrsiflore et fougère d'aigle :
 - ✓ Dans la végétation :
 - Au milieu de l'été sur le feuillage complètement développé.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

- o Rosier sauvage et aulne rugueux :
 - ✓ Dans la végétation :
 - Au milieu de l'été sur le feuillage complètement développé;
 - Au début de l'automne.
- Dose et taux d'application :
 - Le quatre-temps (en végétation ou en récolte) :
 - ✓ Dose : 40 g/ha de **Spartan** + 0,2 % d'**Agral 90** (2 L par 1 000 L d'eau);
 - √ 150 à 250 L d'eau/ha.
 - La lysimaque thyrsiflore, l'aulne rugueux, le rosier sauvage et la fougère d'aigle (en végétation) :
 - ✓ Appliquer 0,25 g de **Spartan** par litre d'eau + 0,2 % d'**Agral 90** (2 L par 1 000 L d'eau) <u>ce qui revient à 50 g d'**Agral 90** dans 200 L d'eau;</u>
 - ✓ Traitement localisé seulement:
 - ✓ Appliquer suffisamment de produit pour mouiller complètement le feuillage des mauvaises herbes.
- Renseignements sur le produit :
 - Herbicide de contact;
 - Dans certaines conditions, telles que de basses températures pendant une période prolongée ou d'importantes fluctuations de température entre le jour et la nuit juste avant ou peu de temps après le traitement, les cultures peuvent temporairement jaunir et arrêter de croître;
 - o La chaleur et l'humidité intensifient l'action du spartan en permettant une absorption et un contact foliaire maximums;
 - L'herbicide arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes, mais les signes typiques de leur mort (altération de la couleur) n'apparaissent parfois que 1 à 3 semaines après l'application.

Restrictions:

- Application terrestre seulement;
- Ne pas appliquer sur les cultures de bleuets éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses (sécheresse, sol peu fertile ou saturé d'eau, insectes et maladie) au risque d'endommager la culture;
- Délai sans pluie : 4 à 6 heures;
- Sous l'effet de conditions climatiques rigoureuses (froid, sécheresse, chaleur excessive), les mauvaises herbes s'endurcissent, ce qui rend leur suppression plus difficile et accroît le risque de repousses;
- Zones tampons: 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 10 m des habitats terrestres;
- N'effectuer qu'une seule application par cycle de culture (2 ou 3 ans). Ne pas faire 2 applications de suite (automne, printemps);
- Ne pas utiliser plus de 40 g d'herbicide Spartan par hectare, par année;
- L'application peut occasionner un arrêt de croissance des bleuets. Ils reprendront leur vigueur et le nombre de bourgeons à fruit et le rendement de la culture ne seront pas réduits;
- Le mélange doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation;
- o Bien agiter le mélange chaque fois qu'on laisse reposer le produit dans le réservoir;
- Délai de réentrée : 12 heures;
- Délai avant récolte : non disponible;
- Ne pas appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues;
- Une agitation continue est nécessaire lors du mélange et de la pulvérisation.

Entreposage :

- o Entreposer dans un endroit sûr et au sec;
- À l'écart des engrais, des aliments pour la consommation humaine et animale;
- Ne pas entreposer dans une maison ou aux alentours;
- Le produit ne gèle pas.

Rinçage :

- Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures autres que les bleuets, bien nettoyer l'outillage immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'herbicide Spartan dans l'équipement de mélange et de pulvérisation:
- Vider le réservoir. Faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins 10 minutes pour éliminer tous les résidus visibles;
- Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire passer la solution de nettoyage dans la rampe et les tuyaux flexibles, puis la laisser reposer pendant 15 minutes. Vider le réservoir;
- Ne pas ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur forte de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'outillage dans un espace fermé;
- o Répéter l'étape 2;
- Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part. Pour enlever toute trace d'ammoniaque, bien rincer le réservoir, les tuyaux flexibles et la rampe avec de l'eau propre;
- Éliminer l'eau de rinçage du réservoir conformément aux règlements provinciaux.

Équipements de protection :

- Chemise à manches longues et pantalon long;
- Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
- Masque facial (nécessaire si espace clos);
- Gants résistants aux produits chimiques.

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2021

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

